

Laval, le 13 avril 2015

Maître Sonia Lebel
Procureure en chef

CEIC
600, rue Fullum, sous-sol – secteur 0570
Montréal (Québec)
H2K 3L6

(Envoyé par courrier et par télécopieur : [REDACTED])

Madame Lebel,

Vendredi passé j'ai reçu votre lettre datée du 2 avril 2015 m'avisant que je pourrais faire l'objet d'une mention de blâme dans votre rapport final. Je vous écris aujourd'hui pour rectifier des inexactitudes incluses dans votre lettre.

Je tiens d'abord à préciser que je n'ai pas vendu de billets pour les activités d'Union Montréal à des tiers. Comme je l'ai mentionné dans mon témoignage du 13 mars 2013 (page 273) tous les billets étaient pris et payés par BPR. J'agissais comme commissionnaire entre Bernard Trépanier et BPR.

Aussi, je ne sais pas si j'ai versé au nom de BPR un montant qui pourrait correspondre à 3% à Bernard Trépanier. Comme je l'ai dit dans mon témoignage du 13 mars 2013 (pages 284, 285, 288) Bernard Trépanier me disait un montant d'argent et je relayais l'information à BPR.

Finalement, je n'ai jamais puisé dans mon compte bancaire personnel pour payer à Union Montréal une ristourne de 3%, où une ristourne qui pourrait correspondre à 3%, ou quelque ristourne que ce soit. Comme je l'ai dit dans mon témoignage du 13 mars 2013 (pages 285 à 288) BPR m'informait qu'il y avait une enveloppe de prête pour aller porter à qui de droit et j'agissais simplement en tant que commissionnaire pour la remettre à Bernard Trépanier.

Je souhaite profiter de cette occasion pour vous demander de ne pas me faire porter le poids d'un blâme dans votre rapport final.

Vous savez que dès 2006 j'ai entrepris des démarches pour changer de situation professionnelle et me « sauver » de ce contexte toxique dans l'entreprise BPR et qui me semblait immuable. À l'automne 2006 j'ai activé mon entreprise personnelle, en 2006-2007 j'ai entrepris une démarche auprès d'un psychologue industriel pour tenter de redéfinir ma carrière, en 2007 j'ai tenté de me repositionner dans un autre rôle à l'intérieur de BPR, j'ai exploré le métier de relationniste, j'ai tenté en vain de convaincre BPR de s'inscrire au registre des lobbyistes du

Québec, j'ai rencontré des firmes en communication et en relations publiques et en 2009 j'ai eu des discussions très avancées avec une entreprise de relations publiques de Montréal qui se sont résultées en un échec. J'ai donc finalement décidé de travailler à mon compte à partir de mars 2010.

Mon stress a culminé lors de ma comparution en mars 2013 mais les tensions se sont poursuivies pendant plusieurs mois alors que j'ai du faire face à de multiples autres impacts qui y sont rrellés. J'ai subit des dommages importants au point de vue personnel et financier. J'ai multiplié les efforts pour tenter de me repositionner professionnellement et je vous prie de me croire que les dommages causés à ma réputation m'ont rendu la vie professionnelle très difficile. Je ne suis toujours pas arrivé à retrouver un travail qui me permet de m'épanouir simplement.

J'ai eu le souffle coupé quand j'ai reçu votre lettre et que j'ai appris que vous songiez à faire un rapport défavorable à mon égard ou de m'imputer une conclusion de mauvaise conduite publiquement dans votre rapport final. J'ai remarqué par surcroît que les conclusions me concernant n'étaient pas justes.

Vous êtes bien placée pour comprendre l'immensité du piège qui m'attendait quand j'ai été muté à un rôle « Montréalais » pour l'entreprise pour laquelle je travaillais, BPR. Je suis un homme honnête, intègre et respectueux. J'ai collaboré à mon mieux à vos travaux. Je souhaite simplement avoir le droit de tourner cette page et poursuivre ma vie paisiblement en ayant un travail. Pour ce faire, j'ai besoin de rétablir ma réputation et je fais tout en mon pouvoir pour y arriver mais il est évident pour moi ce sera encore plus difficile si, par malheur, je devais être blâmé publiquement dans votre rapport.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande,

Respectueusement,



Charles Meunier

